

DOSSIER D'INSCRIPTION DISPOSITIF ARGENT DE POCHE 2025

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

Nom :

Prénom :

Sexe : Masculin Féminin

Date de naissance : / /

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

N° Sécurité sociale :

N° de Téléphone en cas d'urgence :

Domicile :

Travail du père :

Lieu :

Travail de la mère :

Lieu :

Nom du médecin traitant :

Téléphone :

Situation (cochez) :

Lycéen (ne), précisez l'établissement :

Etudiant, précisez l'établissement :

Autre (précisez) :

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER :

- Photocopie de la pièce d'identité
- Photocopie de l'attestation d'assuré social
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Autorisation parentale

- Une lettre de motivation
- Justificatif de domicile
- Contrat de participation

Cochez vos disponibilités : (Selon les demandes, vous pourrez être convoqué à l'une ou l'autre de ces périodes)

VACANCES D'HIVER :

Du 10 au 14 février 2025

Du 17 au 21 février 2025

VACANCES DE PRINTEMPS :

Du 07 au 11 avril 2025

Du 14 au 18 avril 2025

VACANCES D'ÉTÉ :

Du 07 au 11 juillet 2025

Du 15 au 18 juillet 2025

VACANCES D'AUTOMNE :

Du 20 au 24 octobre 2025

En acceptant de participer à l'opération « Argent de Poche », le jeune et son tuteur légal autorisent la commune de Thorigné d'Anjou à utiliser les photographies et images vidéo représentant le bénéficiaire, dans ses divers supports de communication (bulletin, réseaux sociaux, site internet...).

Fait à, le

Signature des parents

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du jeune

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

AUTORISATION PARENTALE

Madame,
Monsieur.....,

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel
 ma fille mon fils s'engage :

⇒ La commune ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire,

⇒ Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale,

⇒ La commune s'engage à souscrire auprès d'une Compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

⇒ J'autorise également les responsables à prendre les initiatives nécessaires en cas d'accident ou de maladie

Je certifie que mon enfant : possède une assurance extrascolaire et est à jour dans ses vaccinations.

Autorise mon enfant :

Prénom

Nom

Date de naissance

Domicilié(e).....

à participer à l'opération « Argent de poche ».

Fait à

Le

Signature précédée de la mention

« Lu et approuvé »

Mise en place du dispositif « Argent de poche »

Depuis plusieurs années, un dispositif « Argent de poche » existe sur le plan national. L'action consiste à proposer aux jeunes de 16 à 18 ans la réalisation de chantiers sur le territoire de la commune, rémunérés en argent liquide.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- ⇒ Impliquer les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie ;
- ⇒ Valoriser aux yeux des adultes le travail effectué par les jeunes ;
- ⇒ Améliorer l'image et le comportement des jeunes dans la commune.

Sur le plan éducatif, le dispositif « Argent de poche » cumule un certain nombre d'objectifs qui participent à une évolution favorable des jeunes bénéficiaires et contribuent à favoriser les liens intergénérationnels :

- ⇒ Il permet à des jeunes de disposer d'argent de poche ;
- ⇒ Il confronte tous les participants à des règles simples et à des objectifs accessibles ;
- ⇒ Il favorise une appropriation positive de l'espace public ;
- ⇒ Il permet d'appréhender les notions d'intérêt et d'utilité collective ;
- ⇒ Il favorise l'action des jeunes vis-à-vis des adultes ;
- ⇒ Il concourt à une image positive des institutions ;
- ⇒ Il soutient un dialogue avec les jeunes et une reconnaissance mutuelle ;
- ⇒ Il sensibilise au monde du travail et au travail rendu par les personnes des services communaux ;
- ⇒ Il participe à la lutte contre l'inactivité.

A titre d'exemple, voici des travaux qui pourraient être réalisés sur la commune dans le cadre du dispositif « Argent de poche » :

- ⇒ Entretien des espaces verts ;
- ⇒ Désherbage et nettoyage des espaces publics ;
- ⇒ Entretien des locaux, etc... ;
- ⇒ Rangement.

Les jeunes interviennent pendant les vacances scolaires sur un temps de travail de 3h30 comprenant une pause d'une demi-heure et à raison de 30 demi-journées maximum par an. La rémunération est fixée à 20 € par mission de 3 heures. L'encadrement des jeunes est assuré par le personnel du service concerné sur la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES en avoir délibéré,

APPROUVE ce dispositif dont la mise en place sera faite à partir des vacances d'été 2017.

CONTRAT DE PARTICIPATION « ARGENT DE POCHE »

Je soussigné(e) :

Né(e) le :

à :

certifie m'être inscrit au dispositif Argent de Poche mis en place par la commune de Thorigné d'Anjou.

Temps de travail :

L'activité "Argent de Poche" se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps de 3h30.

- Le matin de 8h30 à 12h

Pendant ma présence, je bénéficierai d'une pause d'une demi-heure qui sera contrôlée par mon tuteur.

Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause. Je m'engage à rester jusqu'à la fin de ma mission.

Réalisation et qualité des tâches à effectuer :

Il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés (vêtements pouvant être tachés par la peinture par exemple, chaussures fermées).

L'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les chantiers. En conséquence, les téléphones portables devront à minima être placés sur répondeur pendant toute la durée du chantier (hors temps de pause).

Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés. Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants. Je suis poli(e) avec toutes les personnes que je suis susceptible de rencontrer pendant la durée du chantier : les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille ainsi que les autres participants au chantier.

Je prends soin du matériel qu'on me confie. A la demande, je lave et range le matériel à l'issue du chantier. Je remets ce matériel à l'encadrant à la fin du chantier.

Indemnisation :

Toute réalisation d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité.

Cette indemnité est fixée à 20 € par chantier (durée : 3 heures 30).

Sanctions appliquées par le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus :

Exclusion temporaire ou définitive du dispositif "Argent de poche".

Non-indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait en deux exemplaires

Fait à

Le Jeune

, le

Ses parents

La Maire,